

DECRET N°2010-120 DU 28 AVRIL 2010

portant approbation des états financiers
du Port Autonome de Cotonou pour
l'exercice clos au 31 décembre 2008.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2009-052 du 02 mars 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et Infrastructures Portuaires ;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Sur** rapport conjoint du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et Infrastructures Portuaires et du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 31 mars 2010 ;

DECRETE :

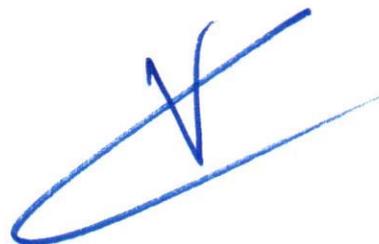
Article 1^{er}.- Sont approuvés les états financiers du Port Autonome de Cotonou pour l'exercice clos au 31 décembre 2008, tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

GH

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 avril 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action
Gouvernementale,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Idriss L. DAOUDA

Le Ministre Délégué auprès du Président
de la République, Chargé de l'Economie
Maritime, des Transports Maritimes et
Infrastructures Portuaires,



Issa BADAROU-SOULE

Ampliations : PR : 06 – AN : 04 - CC : 02 - CS : 01 - HAAC : 02 - CES : 02 – HCJ : 02 – MECPEPPCAG : 04 - MDCEMTMI/PR
04 - MEF : 04 - AUTRES MINISTERES : 27 - SGG : 04 – DGB-CF-DGTCP-DGID-DGDDI : 05 – BN-DAN-DLC : 03 – GCONB-
DGCST-INSAE : 03 – BCP-CSM-IGAA : 03 – UAC-ENAM-FADESP : 03 – UNIPAR-FDSP : 03 – JORB : 01